

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

1 / 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom: désignation de la substance	Gerstäcker Vernis intermédiaire
Nom commercial du produit	
Nom commercial du produit	58006 (250 ml)
	58007 (1000 ml)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Utilisation INCI

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur	Johannes Gerstäcker Verlag GmbH Wecostr. 4 D - 53783 Eitorf Tel. (02243) 88995 Fax. (02243) 88988-333
------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Giftinformationszentrum-Nord
Téléphone	+49 (0) 551 - 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement
(CE) 1272/2008 (CLP)
Nature du danger

GHS02 Flamme
GHS07 Point d'exclamation
GHS08 Danger pour la santé
GHS09 Environnement



Mention d'avertissement
Classification

Danger
Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

2 / 7

Étiquette

Nature du danger (CLP)

GHS07 Point d'exclamation
GHS02 Flamme
GHS08 Danger pour la santé
GHS09 Environnement



Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

Danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/..

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

Texte pour l'étiquetage (CLP)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

white spirit, la résine d'aldéhyde et résine acrylique

3.2 Mélanges

Composants dangereux

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 50 - 75 %

64742-95-6 // 01-2119455851-35

Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / EUH066 / Flam. Liq. 3;

H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. Attention en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

3 / 7

cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Dioxyde de carbone Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de précautions individuelles

Assurer une aération suffisante. Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une aération suffisante. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition: composants

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/dm ³	2 (II) ; AGS
-----	-----	--------	--------------------	--------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Protection des mains

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. Caoutchouc nitrile

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges

Mesures générales de protection et

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

4 / 7

d'hygiène

produits chimiques. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
Forme	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	légèrement aromatique
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	150 °C - 180 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité	ca. 43 °C -
Densité	
Densité	0,94 g/ml

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter oxydants forts

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

Tests toxicologiques: composants

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	mg/kg	2000,000	-
par inhalation	LC50	Rat	mg/l	10,200	(4h)
dermique	DL50	Rat	mg/kg	2000,000	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

Effets toxiques sur l'environnement:
composants

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic

non indispensables	LC50	poissons	mg/l	10,000	-
non indispensables	LC50	Algues	mg/l	10,000	-
non indispensables	EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	mg/l	3,200	(48h)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

5 / 7

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Commentaire

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080 111

Code de déchet Texte

080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

N° UN ADR/RID

1263

N° UN IMDG

1263

N° UN IATA

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation de la marchandise: ADR/RID

Matieres apparentees aux peintures

Désignation technique spécifique: IMDG

PAINT RELATED MATERIAL

Désignation technique spécifique: IATA

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID

3

Code: ADR/RID

F1

Classe IMDG

3

Subrisk IMDG

-

Classe IATA

3

Subrisk IATA

-

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID

III

Groupe d'emballage IMDG

III

Groupe d'emballage IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

Yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Matières dangereuses

white spirit

Etiquette de danger ADR

3

Etiquette de danger RID

3

Quantités limitées

5L

EQ

E1

Dispositions particulières

163 - 367 - 650

Conditionnement: Instructions

P001 - IBC03 - LP01 - R001

Conditionnement: Dispositions

PP1

particulières

Réglementations particulières pour le

MP19

conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions

T2

Réservoirs mobiles: Dispositions

TP1 - TP29

particulières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

6 / 7

Codification réservoirs	LGBF
ADR	
Catégorie de transport	3
Restriction concernant les tunnels	D/E
Classe de danger	30
RID	
Catégorie de transport	3
Classe de danger	30
Remarques	
Transport maritime	
Matières dangereuses	white spirit
Dispositions particulières	163 - 223 - 367 - 955
Quantités limitées	5L
EQ	E1
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Numéro EmS	F-E, S-E
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
Transport aérien	
Matières dangereuses	white spirit
Hazard	Flammable Liquid
Passenger	355 (60L)
Passenger LQ	Y344 (10L)
Cargo	366 (220L)
Special Provisioning	A192
ERG	3L
Remarques	

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Allemagne

 Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Suisse

 Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

 Teneur en VOC [%] 85 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Vernis intermédiaire

1.0.0

(28.03.19)

28.03.19

7 / 7

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (CLP)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.